



INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
INGÉNIEUR·E CHARGÉ·E DES RÉSEAUX ET SYSTÈMES
INFORMATIQUES (ITNSE)

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions d'USD pour l'année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

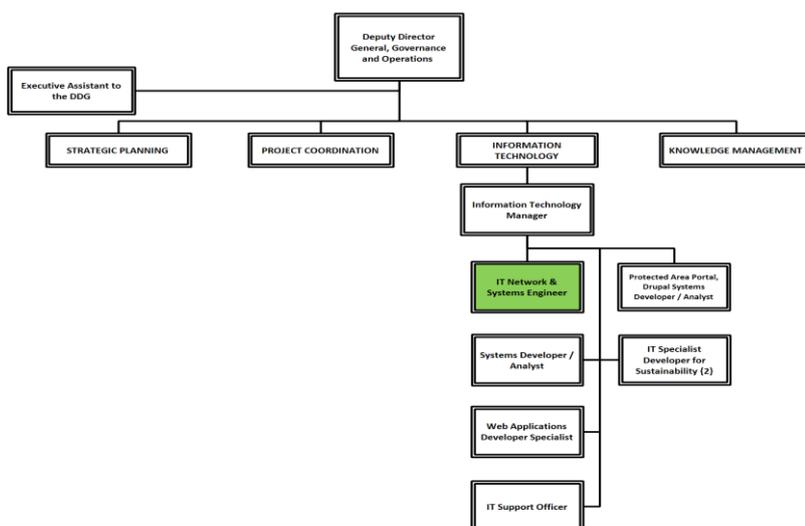
Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Ingénieur-e chargé-e des réseaux et systèmes informatiques (ITNSE)
Département :	Gouvernance et opérations
Équipe :	Technologies de l'information (TI)
Sous la responsabilité de :	Directeur des technologies de l'information (ITM)
Responsable de : (Nombre total de personnes)	S.O.
Objectif du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place, administrer et gérer le réseau local et étendu (LAN/WAN) du PROE ; ▪ assurer un soutien technique de premier ordre au portefeuille de systèmes des technologies de l'information et des communications (TIC) ; ▪ mettre en place, déployer et maintenir des équipements informatiques à l'appui du portefeuille d'outils et d'applications TIC régionaux du PROE ; ▪ développer et administrer des solutions de sécurité appropriées pour protéger l'infrastructure TIC du PROE.
Date :	janvier 2022

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste d'**Ingénieur·e chargé·e des réseaux et systèmes informatiques (ITNSE)** englobe les principaux domaines de résultats suivants :

1. Développement et administration du réseau local (LAN) et du réseau étendu (WAN) ;
2. Soutien et administration des systèmes de TI et de communication ;
3. Renforcement des capacités et formations ;
4. Sécurité de l'infrastructure TIC.

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Développement et administration du réseau local (LAN) et du réseau étendu (WAN)</p> <p>a) Développer et administrer l'infrastructure du réseau local et étendu (LAN/WAN) du PROE ;</p> <p>b) Évaluer et déployer des solutions appropriées pour maintenir la sécurité, l'intégrité et l'efficacité du réseau d'entreprise, du réseau étendu et des systèmes de communication de données du PROE ;</p> <p>c) Évaluer et maintenir la pertinence et l'efficacité des solutions de centres de données virtuels ;</p> <p>d) Évaluer les risques liés aux TIC, et élaborer des documents et tester les systèmes mis en œuvre pour les minimiser ;</p> <p>e) Évaluer et tenir à jour le plan de reprise après sinistre informatique et les documents relatifs aux interventions d'urgence ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure LAN/WAN est bien prise en charge, entretenue et fiable, et repose sur une technologie éprouvée ; • Le réseau LAN/WAN du PROE est sécurisé et fonctionne de manière optimale ; • L'intégrité et la sécurité des données du réseau LAN/WAN sont préservées ; • Un plan de reprise après sinistre entièrement opérationnel est disponible et régulièrement testé ; • Les centres de données du TEC et du PCCC sont entièrement fonctionnels, entretenus et administrés.
<p>2. Soutien et administration des systèmes de TI et de communication ;</p> <p>a) Administrer et fournir un appui et une maintenance de premier ordre pour les serveurs frontaux et principaux ;</p> <p>b) Administrer et fournir un appui pour les équipements informatiques, le diagnostic et la résolution des pannes, et la maintenance de routine des systèmes PABX et de communication ;</p> <p>c) Administrer et maintenir les sauvegardes de routine du système ;</p> <p>d) Fournir un appui technique de premier ordre au service d'assistance du Secrétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les serveurs de l'organisation sont bien pris en charge, entretenus et sauvegardés ; • Les nouveaux systèmes de communication ainsi que ceux déjà en place dans l'organisation sont bien pris en charge, entretenus et utilisent les technologies appropriées ; • Les communications de téléconférence vidéo et vocale, ainsi que les communications téléphoniques du système PABX, fonctionnent efficacement

<p>et aux services d'assistance régionaux approuvés par le responsable des TI ;</p> <p>e) Dispenser des conseils, et prêter un appui et une assistance techniques pour toutes les questions relatives aux TIC ;</p> <p>f) Procéder à l'examen et à l'évaluation techniques du réseau, des technologies de serveur et des applications de l'entreprise et formuler des recommandations en vue de trouver des solutions viables pour le PROE ;</p> <p>g) Veiller à ce que le PROE ait recours aux meilleurs fournisseurs de services de TI disponibles et à ce qu'un niveau de service élevé et constant soit maintenu tout au long des contrats qui peuvent être gérés par le PROE ;</p> <p>h) Garantir que les outils de TI utilisés au PROE sont de dernière génération ;</p>	<p>et sont régulièrement contrôlées et mises à jour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des conseils utiles sont dispensés, et un appui et une assistance efficaces sont prêtés pour toutes les questions relatives aux TIC ; • Des sauvegardes organisationnelles sont régulièrement effectuées et le PROE est en mesure de se rétablir après une catastrophe majeure ; • Participation active et constructive aux groupes de travail, forums et services d'assistance sur les questions relatives aux TIC ; • Des recommandations sont régulièrement fournies au responsable des TI sur les mises à niveau de l'infrastructure et des applications du réseau et des serveurs ; • Les fournisseurs de services de TI sous contrat avec le PROE lui fournissent le plus haut niveau de service et de soutien.
<p>3. Renforcement des capacités et formations</p> <p>a) Préparer et dispenser des cours de formation aux TI dans le domaine des réseaux informatiques, des applications Microsoft et autres applications de bureau ;</p> <p>b) Préparer et dispenser des formations aux TI aux participants des pays Membres en fonction des projets approuvés dans le portefeuille des TI et de la disponibilité des fonds ;</p> <p>c) Fournir des services de soutien aux utilisateurs finaux de premier ordre au personnel du PROE et aux utilisateurs autorisés du réseau ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations sont préparées et dispensées pour le personnel du PROE ou les participants des pays Membres, comme convenu ; • Un soutien aux utilisateurs finaux est assuré pour le personnel du PROE ou les utilisateurs autorisés du réseau et les parties prenantes.
<p>4. Sécurité de l'infrastructure TIC</p> <p>a) Créer et administrer des profils d'utilisateurs, déployer des méthodes appropriées d'authentification des utilisateurs et d'enregistrement des appareils ;</p> <p>b) Déployer des solutions et des contrôles de sécurité appropriés pour protéger l'infrastructure et les données TIC sur site et les services dans le cloud contre les cybermenaces ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion efficace de la sécurité des comptes d'utilisateurs ; • Un cadre de sécurité adéquat est adopté et des solutions sont en place pour protéger l'infrastructure TIC et les données du PROE ; • Des services de recouvrement des coûts pour les projets sont en place en accord avec le service des finances ;

<p>c) Surveiller les performances du réseau et des systèmes, fournir un diagnostic des pannes de réseau et de matériel et analyser les registres pour détecter les menaces et les risques ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les services Internet et téléphoniques du personnel font l'objet d'un suivi et de comptes rendus efficaces ; • Les performances du réseau et des systèmes du PROE sont conformes aux objectifs de performance et de temps de disponibilité.
---	--

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par le ou la superviseur-e, dans le cadre du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- maintenir et soutenir une infrastructure de réseau sécurisée pour prendre en charge tous les types de communication de données, compte tenu de la multitude de technologies en jeu et de la nécessité de disposer de solides compétences dans chacune d'entre elles ;
- garantir un niveau élevé de sécurité pour l'infrastructure TIC, suivre les tendances actuelles et l'émergence des activités cybercriminelles.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays Membres • Organisations nationales, régionales et internationales • Prestataires de services de TI 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'assistance/de soutien/de formation • Communications/négociations/transactions commerciales/systèmes d'échange • Communications/appui
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil exécutif • Équipe de direction • L'ensemble du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Service/rapports/communications • Conseil/support/assistance • Demandes de renseignements/problèmes de personnel

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- peut approuver le budget des TI conformément à la délégation financière pour les conseillers en l'absence du responsable des TI ;
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail.

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel-le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum une licence en technologies de l'information, en sciences informatiques ou dans un autre domaine apparenté (des certifications professionnelles pertinentes dans le domaine des TI telles que Microsoft, Linux et CISCO constitueraient un avantage).

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Avoir au moins sept ans d'expérience professionnelle approfondie dans la conception, la mise en œuvre et le soutien de réseaux, ainsi que dans les systèmes, la conception et la gestion de serveurs, dont au moins cinq ans en tant que conseiller principal, de préférence dans la région du Pacifique insulaire
3. Excellente expérience pratique de la virtualisation VMware, des technologies de Microsoft Office Cloud et Server, des technologies VOIP, d'Enterprise Linux, des technologies SAN, de la mise en réseau TCP/IP, des solutions de sécurité d'entreprise, de la création de scripts dans PowerShell ou d'autres langages de programmation, de la sauvegarde et de la reprise après sinistre et d'autres systèmes de TI
4. Solides compétences en conseils stratégiques, établissement de rapports et analyse, et capacité avérée à motiver des équipes et à établir puis mettre en œuvre des objectifs fixés dans des plans de travail

5. Excellentes connaissances des questions et des défis acceptés et émergents en matière de technologies de l'information dans les îles du Pacifique, avec une excellente compréhension et appréciation de l'éthique, des valeurs et des priorités environnementales
6. Excellente expérience en matière de renforcement des capacités, y compris la conception et la réalisation de programmes de formation sur les systèmes de TI dans un environnement d'équipe pluridisciplinaire et multiculturel
7. Excellentes compétences en communication, à l'oral comme à l'écrit, mais aussi une très bonne présentation, d'excellentes compétences relationnelles, et la capacité d'entretenir des relations efficaces au sein d'un groupe de personnes diversifiées

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies des réseaux d'entreprise (Cisco, Huawei, Ubiquiti) ; • Matériel de serveur d'entreprise (HP) ; • Systèmes d'exploitation d'entreprise (Microsoft Server et CentOS Linux) ; • Solutions de sécurité d'entreprise (cloud, sur site) ; • Informatique virtualisée (cloud, sur site, bureau) ; • Maîtriser Microsoft Office 365 ; • Technologies Microsoft (Exchange, Active Directory) ; • Pare-feu WatchGuard ; • Systèmes PABX avec voix sur protocole IP (VOIP) ; • Compétences en préparation de rapports ; • Excellentes capacités communicationnelles (à l'oral comme à l'écrit) ; • Anglais courant ; • Capacité à établir des priorités ; • Renforcement d'équipe ; • Volonté d'amélioration continue ; • Compétences interpersonnelles et sensibilité culturelle ; • Adaptation à différents programmes.
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies de scripts (PowerShell, PHP) ; • Réseau de stockage — SAN (Fiber Channel et iSCSI) ; • Flexibilité d'approche ; • Cadres et solutions de sécurité des TIC.
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • HTML, JavaScript ; • Systèmes de gestion de contenu (Drupal) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux environnementaux dans la région des îles du Pacifique.
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE ; • Programmes de travail du PROE.

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et de la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats et candidates sélectionnés ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux et nouvelles membres du personnel. »

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : Il s'agit d'une nomination pour une période initiale de 3 ans, renouvelable pour une période totale maximale de 6 ans. La décision de renouveler ou non le contrat dépendra des performances atteintes durant le mandat initial, de la poursuite ou non des activités du projet concerné et du budget disponible.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 11 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 36 326 DTS par an. Il équivaut actuellement à 138 632 talas du Samoa (soit 57 764 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 40 867 DTS, soit l'équivalent de 155 961 talas ou de 64 984 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du coût de la vie : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 4 770 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 18 203 SAT (7 584 USD) par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT.

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable, à un extrait de casier judiciaire vierge ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge pourront disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (1000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : Tous les employés sont tenus de cotiser à un fonds de pension de retraite reconnu. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à un fonds de pension local ou de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi au fonds de pension choisi approuvé. Pour Samoa, le taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (*vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations qui indiquent que vous répondez aux critères. Veuillez ne PAS renvoyer à votre CV. En cas de manquement, votre candidature ne sera pas prise en considération*) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

ENVOI DES CANDIDATURES :

- a) **PAR E-MAIL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet de l'e-mail devra clairement spécifier « **Candidature pour le poste d'Ingénieur·e des réseaux et systèmes informatiques** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20 231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste d'Ingénieur·e des réseaux et systèmes informatiques** ».

Pour obtenir davantage d'informations sur le PROE et ses travaux dans la région, consultez le site Web du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Sepasitiano Paulo au numéro (685) 21929 ext. 285, ou par courriel à l'adresse sepasitianop@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 28 février 2022 Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi
--